



Version du
01/07/2023

Charte Éthique

we care / we act

Gerflor®

Édito

SOMMAIRE

- 3 Notre engagement
- 4 Nos valeurs TRACE
- 5 Droits de l'homme
- 5 Social
- 6 Environnement
- 7 Conformité & respect des lois et réglementations
- 11 Des relations d'affaires éthiques avec l'ensemble de nos interlocuteurs

« Nos produits ont toujours été présents dans la vie quotidienne de millions de personnes dans le monde, à la maison, sur les terrains de sport, dans les établissements de santé, les écoles, au travail, dans les lieux publics ou dans les transports. Nous concevons et produisons nos sols, nos murs et nos solutions de finition en gardant à l'esprit notre responsabilité vis-à-vis de nos équipes, de nos clients et de



notre environnement, et nous nous imposons les standards les plus élevés sur le plan de la santé et du bien-être. Entreprise industrielle présente dans plus de 100 pays, nous poursuivons nos objectifs de croissance rentable tout en gérant de façon volontariste nos impacts environnementaux, sociaux et sociétaux.

Aujourd'hui, le Groupe va plus loin et a structuré sa démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise autour d'une ambition beaucoup plus globale : avoir un impact positif sur notre sphère d'influence directe - nos collaborateurs, nos produits, nos clients et plus largement sur la société et l'environnement.

Spécifiquement, cette Charte Ethique a pour but de promouvoir les conduites intègres dans le plus grand respect de l'éthique, de la législation et des normes en vigueur et des bonnes pratiques en la matière.

Elle s'applique aux collaborateurs de Gerflor, y compris extérieurs et occasionnels, aux cocontractants de l'entité, ainsi qu'à leurs sous-traitants, et de façon générale à l'ensemble de nos partenaires.

We care, we act est bien plus qu'un slogan, c'est une vision qui nous guide chaque jour vis-à-vis de nos équipes, de nos clients, de nos communautés et de la planète. »

Bertrand Chammas

Président-Directeur Général
du groupe Gerflor

NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies qui sont dérivés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Droits de l'homme

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

Normes Internationales du Travail

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Environnement

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Des 10 PRINCIPES du Global Compact aux 17 OBJECTIFS de Développement Durable des Nations Unies

NOTRE CONTRIBUTION

Au travers de la mise en œuvre cette Charte nous contribuons aux ODD 3, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 17.



Nos valeurs TRACE

Dans l'exercice de leur métier, les collaborateurs du Groupe Gerflor sont guidés par nos valeurs essentielles :

TRAVAIL D'ÉQUIPE

RESPECT ET INTÉGRITÉ

AGILITÉ ET ESPRIT D'ENTREPRENEUR

RÉUSSITE DES CLIENTS

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ



Travail d'équipe

Nous travaillons en équipe, nous célébrons les succès et apprenons de nos erreurs.
Nous faisons grandir nos équipes et les aidons à atteindre leurs objectifs.
Nous visons la réussite de l'entreprise, au-delà des victoires individuelles.
Nous communiquons de façon ouverte et proactive.
Nous soutenons le travail en mode projet et les organisations fonctionnelles.

Respect et Intégrité

Nous conduisons nos actions dans le respect mutuel, quel que soit le rôle ou l'opinion de chacun.
Nous veillons à ce que nos initiatives soient en conformité avec les normes et les règles externes et internes.
Nous nous assurons d'agir en toutes circonstances avec transparence et honnêteté.
Nous sommes en faveur de la diversité.
Nous reconnaissons et corrigeons rapidement nos erreurs.

Agilité et esprit d'entrepreneur

Nous sommes curieux et ouverts au changement.
Nous nous appuyons sur des idées et des actions efficaces, qui génèrent des résultats tangibles.
Nous apportons des réponses pragmatiques à des problèmes complexes.
Nous sommes prêts à prendre des risques maîtrisés.
Nous sommes persévérants et convaincus qu'il y a toujours moyen de faire encore mieux.

Réussite des Clients

Nous participons à la mobilisation de l'ensemble des ressources de l'entreprise, en remettant le client final et le collaborateur au centre de nos préoccupations. Pour cela, nous développons des pratiques RH et managériales favorisant l'engagement, la collaboration, la créativité.
Nous accompagnons ainsi la transformation de l'entreprise.

Engagement et Responsabilité

Les succès du Groupe Gerflor dépendent de notre capacité à attirer, mobiliser, développer et fidéliser nos collaborateurs.
Nous nous appuyons sur des femmes et des hommes motivés, compétents et responsables, agissant ensemble dans un esprit d'amélioration continue des performances.
En permettant à chacun de développer ses compétences tout au long de son parcours, en offrant des perspectives de carrières attractives et en favorisant la mobilité interne, Gerflor reconnaît l'engagement, la performance de ses collaborateurs ainsi que leur contribution au développement du Groupe.

Droits de l'homme

Gerflor s'engage à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et en particulier ceux de la Déclaration Universelle du 10 décembre 1948 et des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme du 16 juin 2011.

Présents à l'international, le groupe souhaite particulièrement s'engager en faveur des causes défendues par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association).

> [Charte des Ressources humaines](#)



Social

Santé Sécurité

Gerflor s'engage à respecter la réglementation en matière de Santé et de Sécurité au travail, et s'engage dans ce cadre à fournir des conditions de travail sûres et saines.
De leur côté, les collaborateurs s'engagent à connaître et suivre toutes les instructions en matière de sécurité, santé et sûreté et règlements intérieurs. Il est également du devoir de chacun de signaler tout accident, tout incident ou toute condition de travail dangereuse.

> [Charte des Ressources humaines](#)
> [Charte Santé Sécurité](#)

Drogues, alcool & tabac

Les collaborateurs ne sont pas autorisés à consommer, posséder, vendre ou être sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants sur leur lieu de travail et pendant les heures de travail. De même, il est formellement interdit de conduire un véhicule, un engin ou une machine sous l'influence de médicaments altérant l'attention et la vigilance, en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant.

Il est également interdit de fumer sur les lieux de travail, à l'exception des espaces réservés à cet effet.

> [Règlements intérieurs des sites](#)

Discrimination

Toutes nos décisions de recrutement, d'embauche, de développement et de promotion des salariés sont prises sans égard au sexe, à la couleur de peau, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la situation de famille, à l'ascendance, aux convictions religieuses, aux activités syndicales, à l'âge,

au handicap, à l'état de santé, à l'apparence physique, au patronyme ou encore à l'orientation sexuelle. Ces décisions sont basées uniquement sur des critères de compétence, d'expérience et d'aptitude professionnelle.
Aucune discrimination commise par un collaborateur à l'encontre d'un autre ne saurait donc être tolérée.

> [Charte des Ressources humaines](#)

Harcèlement

Le harcèlement, sous toutes ses formes, n'est pas toléré chez Gerflor. Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes et nombre d'entre elles sont interdites par la loi. Nous nous engageons à créer un environnement dans lequel tout collaborateur peut travailler sans crainte de harcèlement.
Il est de votre devoir également de promouvoir un climat de collaboration et non celui où un salarié est autorisé à dominer ou à abuser de l'autre socialement, émotionnellement, physiquement ou sexuellement.

> [Charte des Ressources humaines](#)

Écoute et dialogue

La communication et le dialogue réguliers entre les managers et leurs équipes est une des clés de nos succès.
À cette fin, nous encourageons un dialogue social responsable en facilitant les échanges d'informations au sein du groupe.

> [Charte des Ressources humaines](#)

Environnement

Face à l'urgence climatique et à la raréfaction des ressources, Gerflor s'engage à réduire les impacts de ses activités qu'elles soient directes ou indirectes.

Nous entendons également les fortes attentes de nos parties prenantes sur les enjeux de protection de l'environnement.

Ainsi, le Groupe fixe le développement durable comme une priorité stratégique qui s'exprime au travers de 4 axes :

- Évaluer notre empreinte carbone.
- Réduire l'impact de nos produits sur le climat et sur la raréfaction des ressources naturelles.
- Décarboner nos sites de fabrication et de logistique.
- Relever le défi du recyclage.



Ces axes induisent de :

- Respecter et aller au-delà des exigences environnementales applicables à nos produits et usines,
- Eco-concevoir les produits (et leur packaging) et les procédés en considérant leur cycle de vie,
- Créer des filières de recyclage,
- Impliquer nos fournisseurs dans l'atteinte des standards environnementaux les plus élevés et dans l'innovation environnementale.
- Signifier et traiter promptement et efficacement tout incident ou accident pouvant porter atteinte à l'environnement,
- Engager les collaborateurs et partenaires de Gerflor dans l'amélioration continue de notre performance environnementale et énergétique, par nos actions du quotidien, comme dans tous nos projets.

- > [Charte Environnement](#)
- > [Charte des Achats Ethiques & Responsables](#)

Conformité & respect des lois et réglementations

La conformité est une exigence incontournable pour le Groupe Gerflor. Cela se traduit par la mise en place d'un Département Conformité, d'outils et de procédures au niveau du Groupe permettant d'assurer le respect des normes internationales, européennes, nationales et locales applicables à l'entreprise.

La conformité s'applique à l'ensemble des filiales et des activités du Groupe. Gerflor a mis en place des sessions de sensibilisations sous la forme de e-learning obligatoires et formations à destination des collaborateurs concernés sur le respect des règles applicables.

1. Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles

Le groupe Gerflor attache une importance particulière au respect des règles de libre concurrence et se conforme à toutes les lois, règlements et directives applicables.

Gerflor condamne les pratiques telles que :

- les ententes entre concurrents (par exemple sur les prix ou répartition de clientèle) ;
- le partage d'informations sensibles entre concurrents (informations commerciales telles que augmentation de prix futurs ou baisse de prix actuelle) ;
- les abus de position dominante ;
- le boycott qui fausse le jeu du marché basé sur les mérites des entreprises concurrentes. Il peut être organisé, sans même s'en rendre compte, dans le cadre par exemple d'associations professionnelles.

Le Groupe Gerflor dispose d'un Code de conduite concurrence qui est consultable sur le site internet du Groupe ainsi que dans l'onglet Ethique de l'intranet. Ce code est également distribué à l'ensemble des collaborateurs du Groupe lors de leur arrivée.

> [Code de conduite concurrence](#)



2. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Le Groupe Gerflor est extrêmement vigilant et s'engage à lutter, dans l'ensemble de ses relations, contre les pratiques de corruption dans tous les pays où il intervient. Un programme de prévention et de détection des faits de corruption a été déployé au niveau du groupe : cartographie des risques de corruption, Code de conduite anti-corruption, dispositif de formation, dispositif d'alerte...

Le Code de conduite anti-corruption est consultable sur le site internet du Groupe ainsi que dans l'onglet Ethique de l'intranet. Ce code est également distribué à l'ensemble des collaborateurs du Groupe lors de leur arrivée.

> [Code de conduite anti-corruption](#)

Corruption et pots-de-vin

Gerflor condamne toute forme de corruption, qu'elle soit active (qui est le fait du corrupteur), ou passive (qui est le fait du corrompu), publique ou privée ; mais le caractère public de la corruption entraîne une aggravation de la sanction pénale.

Par conséquent, tous les collaborateurs du groupe doivent s'engager à ne jamais proposer, faire autoriser des paiements ou donner un élément de valeur dans le but d'influencer un fonctionnaire, un client, un fournisseur, un distributeur ou encore un prescripteur, afin d'obtenir un quelconque avantage administratif ou commercial abusif. Cela vaut indépendamment du lieu géographique ou de la culture locale. Les injonctions françaises et celles du pays en question sont cumulatives, le dispositif le plus contraignant s'imposant.

Trafic d'influence

Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de recevoir de solliciter des dons ou avantages en nature dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée, sur un tiers, afin qu'il prenne une décision favorable. Il implique trois acteurs : le bénéficiaire, l'intermédiaire et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, magistrat, expert...). Ce type de pratique est également totalement banni.

Conflits d'intérêts

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein du Groupe et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influence ou paraisse influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la fonction au sein du Groupe.

Le Groupe Gerflor s'engage à lutter contre tout conflit d'intérêt qu'il soit avéré ou apparent, cela pouvant nuire à la réputation et à la confiance envers le Groupe.

> Conflits d'intérêts personnels

Tout collaborateurs du Groupe, doit s'abstenir de toute situation de conflit d'intérêts potentiel, y compris lors d'activités politiques.

Dans une telle situation, directe ou indirecte, il doit alors prendre l'initiative de :

- mettre fin à toute activité conflictuelle ;
- se retirer du dossier concerné ;
- et avertir immédiatement son supérieur hiérarchique et/ou le Responsable Compliance (ethics@gerflor.com).

Paiements de facilitation

Le groupe s'oppose au versement d'une somme ou d'un quelconque avantage à un fonctionnaire (ou assimilé) afin d'accélérer des actions routinières de ses services. Il en va de même si ces actions ont pour objectif d'accélérer ou de ralentir les dossiers de fournisseurs, de prescripteurs, de concurrents ou de clients du groupe.



> Conflits d'intérêts financiers

En cas de conflit d'intérêts financier important (plus de 1% du capital), avéré ou potentiel, avec une entreprise concurrente ou un fournisseur partenaire de Gerflor, le collaborateur doit avertir immédiatement son supérieur hiérarchique et/ou le Responsable Compliance (ethics@gerflor.com).

Toutes les informations utiles devront être communiquées pour permettre une analyse approfondie de la situation.

Cadeaux & invitations

Offrir et recevoir de modestes cadeaux ou invitations font partie de la vie des affaires. Cependant, cela ne doit pas nous influencer - ou donner l'apparence de nous influencer indûment - dans nos prises de décisions professionnelles.

De même, il est interdit de tenter d'influencer indûment un partenaire d'affaires par le biais de cadeaux, invitations ou d'autres avantages, quelles que soient les pratiques locales dans les pays dans lesquels nous opérons.

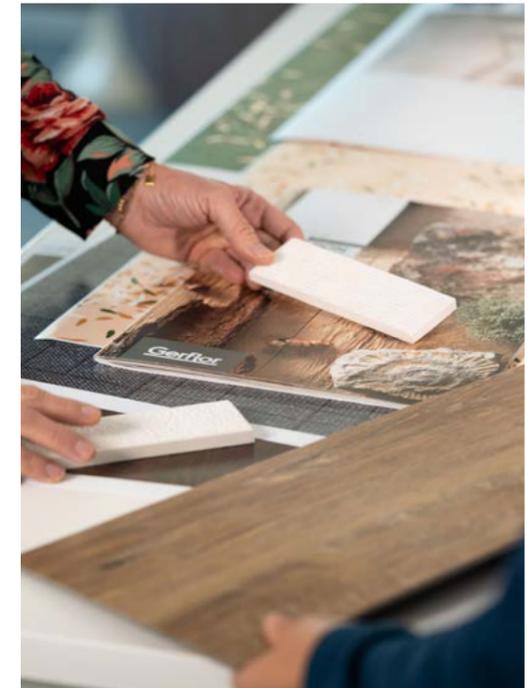
Quelles sont les règles ?

- Les cadeaux ou invitations de toute nature qui peuvent raisonnablement être considérés comme pouvant influencer indûment le destinataire ou créer une obligation de sa part ne peuvent être ni offerts ni acceptés.
- En revanche, il est possible d'accepter et/ou d'offrir des cadeaux ou des divertissements qui ont un caractère raisonnable, peu fréquents et offerts au cours d'une réunion professionnelle.
- Certains types de cadeaux ou invitations sont interdits (par exemple les espèces, les valeurs mobilières, les chèques personnels ou des paiements au profit de personnes indirectement liées, les divertissements indécentes, pornographiques, racistes ou offensants).

Partenariats et sponsorships

Gerflor a l'honneur d'être partenaire de nombreux événements sportifs. Quelques précautions doivent cependant être prises dans la mise en place de ces partenariats et sponsorships :

- Tout versement de sommes de matériel ou don ou prêt de matériel doit faire l'objet d'un accord de partenariat précis et complet définissant les termes et conditions.
- Le Groupe doit avoir complète visibilité sur les bénéficiaires ultimes du partenariat afin de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts potentiels.
- Tout partenariat ou sponsorships (sportif ou autre) ne peut être initié qu'après consultation et validation de la Direction Juridique, du Département Compliance et de la Direction Commerciale concernée.



Une information financière fiable

Le Groupe est engagé dans une démarche de transparence et de sincérité de son information financière. Toute communication d'informations pouvant affecter les comptes du Groupe doit donc être complète, véridique, exacte, opportune et compréhensible. Cela signifie également que tout collaborateur doit être coopératif et sincère avec les auditeurs internes et externes.

- En particulier, nous attendons des managers qu'ils communiquent à leurs équipes que leurs objectifs doivent toujours être atteints avec intégrité et respect de l'éthique.
- Nous attendons aussi de la part de tous les collaborateurs qu'ils informent le Département Compliance ou le Département Trésorerie s'ils détectent des paiements inappropriés, des factures ou autres documents comptables qui sembleraient trompeurs.

DISPOSITIF D'ALERTE ÉTHIQUE

Depuis l'adoption de notre Charte Ethique, le Groupe Gerflor a mis en place des outils à votre disposition afin de promouvoir les règles d'éthique et de conformité. Dans cette perspective et conformément aux textes de loi, le Groupe Gerflor a mis en place une procédure d'alerte professionnelle via le dispositif d'alerte. Le dispositif permet via une adresse e-mail externe, garantissant la confidentialité, voire l'anonymat, aux salariés, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe Gerflor et à toute personne intéressée de signaler toute information portant sur :

- un crime ;
- un délit ;
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général ;
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement ;
- un fait contraire aux Codes de conduite ou à la présente Charte éthique ;
- des faits de harcèlement sexuel ou moral.

Cette procédure est disponible sur le site internet du Groupe et dans l'onglet Ethique de l'intranet. Elle garantit la protection des droits et l'anonymat du lanceur d'alerte de bonne foi.

4. Confidentialité et respect de la protection des données à caractère personnel

Le groupe Gerflor s'engage à respecter les données à caractère personnel des collaborateurs du Groupe et partenaires commerciaux, ainsi que de toute personne pour laquelle il serait amené à réaliser un traitement de données à caractère personnel.

Les données personnelles qui sont collectées par le Groupe sont traitées en conformité avec les obligations issues de la réglementation française et du Règlement Général Européen sur la Protection des données à caractère personnel (RGPD).

Un Data Protection Officer (DPO ou Délégué à la Protection des Données) a été désigné par le Groupe et déclaré en tant que tel auprès de la CNIL. Il est responsable de la bonne application de la protection des données et met en œuvre les procédures visant à garantir cette protection. Les procédures sont disponibles sur l'intranet du Groupe dans l'onglet Ethique. Vous pouvez contacter le DPO par mail : dpo@gerflor.com.

La politique de confidentialité est consultable sur le site internet du groupe.

3. Respect des sanctions internationales

Lors de nouvelles relations avec des clients, des intermédiaires, des partenaires, des fournisseurs étrangers, il est impératif de s'assurer au préalable, auprès de ses supérieurs hiérarchiques et du Département Compliance, que ces relations ne sont pas proscrites.

Les mesures de restriction commerciale (embargo) à l'encontre de certains pays (personnes physiques ou morales) ou produits sont des sanctions mises en œuvre par les Etats ou les organisations internationales dans le cadre de leur politique (par exemple, le Conseil de sécurité des Nations Unies, ou la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) pour l'Union Européenne).

Elles visent à interdire le commerce de biens et de services ciblés (par exemple : armes et matériels de guerre, équipements nécessaires à l'exploitation du pétrole, équipements et technologies clefs de secteurs économiques essentiels des pays visés, biens à double usage...).

D'autre part, en cas de sollicitation sur l'origine géographique des produits du Groupe, des matières premières ou sur les pays de destination des produits, il est nécessaire de se rapprocher de son supérieur hiérarchique ou du Département Compliance afin de fournir une réponse appropriée à la demande.

Les collaborateurs doivent s'abstenir de communiquer les données personnelles à des tiers sauf en cas d'obligation légale avérée.

Avant de partager une information avec des tiers ou d'autres personnes externes à Gerflor (y compris ses proches ou lors de l'utilisation des médias sociaux), tout collaborateur doit s'assurer qu'il a le droit de communiquer ces informations.

> Charte réseaux sociaux

Les collaborateurs du Groupe sont invités à ne pas travailler ou discuter d'informations confidentielles ou commercialement sensibles dans les lieux publics où les conversations peuvent être entendues et la sécurité de ces données compromise. De même, il est demandé aux collaborateurs de s'abstenir de divulguer, au sein de Gerflor, de telles informations relatives à un emploi ou un employeur précédent.

> Politique générale de protection des données

Des relations d'affaires éthiques avec l'ensemble de nos interlocuteurs

Avec nos concurrents

Le groupe Gerflor, dans sa volonté de maintenir et protéger une éthique saine dans la vie des affaires, ne saurait tolérer les dénigrement de concurrents. Tout comme pour les boycotts, les dénigrement peuvent être directs ou indirects (par exemple par le biais d'associations professionnelles, des maîtres d'œuvre ou d'ouvrage, des entreprises de pose, etc.). Il se distingue donc de la critique car il cherche à bénéficier d'un avantage concurrentiel en pénalisant son concurrent.

Avec nos fournisseurs

Gerflor traite sans discrimination les fournisseurs du Groupe, quels que soient leur pays d'origine, leur taille et leur condition. En effet, tous les fournisseurs doivent être sélectionnés et traités de manière objective, loyale et transparente.

> Charte des Achats Ethiques et Responsable

Avec nos clients

Le principal objectif du groupe Gerflor est la satisfaction et le respect des droits de tous les clients. Les collaborateurs doivent donc traiter avec honnêteté et équité tous les clients sans discrimination. Tout refus de vente à un client doit être dûment justifié.

Avec nos prescripteurs

Le groupe Gerflor interagit avec de nombreux interlocuteurs dans le cadre de son travail de prescription : architectes, architectes d'intérieurs, responsables de service en hôpital, sportifs... Les collaborateurs du Groupe ne doivent leur fournir que des informations réelles, honnêtes, transparentes et à jour, sans jamais leur procurer aucun avantage (sous quelque forme que ce soit) destinés à les influencer indûment à prescrire les services et produits du Groupe.

Avec les agents publics

La notion d'agent public est largement définie et s'applique généralement à tout fonctionnaire ou employé d'un État, organisme public ou international ou d'une entreprise publique, d'une collectivité territoriale, d'un représentant élu, d'une personne exerçant une autorité judiciaire ou la personne délégataire des pouvoirs de l'une de ces personnes. Il convient de toujours examiner avec soin si les actions du Groupe peuvent indûment influencer un agent public où qu'il soit dans le monde, par exemple afin qu'il accomplisse plus rapidement un acte relevant de sa fonction ou favorisant le Groupe au détriment d'un concurrent.

Avec nos investisseurs

Le groupe Gerflor s'engage au travers de cette Charte à opérer en toute transparence et dans le respect des principes de l'éthique des affaires avec ses investisseurs.



TOUS ENGAGÉS A RESPECTER LA CHARTE ETHIQUE

Pour toute question relative à cette charte, veuillez vous adresser à :

ethics@gerflor.com

A PROPOS DE GERFLOR

Leader sur son marché avec plus de 80 années d'expertise sur les revêtements de sols souples.

Gerflor conçoit, fabrique et distribue des solutions innovantes, design, éco-responsables et faciles à vivre pour habiller les sols et les murs. Le Groupe est présent sur les univers tertiaires, éducatifs, hospitaliers et sportifs, mais aussi chez les particuliers pour le secteur résidentiel.

4 500 collaborateurs travaillent dans 24 usines et 30 filiales à travers 100 pays dans le monde.

we care / we act

Nos engagements pour un développement durable d'ici 2025



-20%

Empreinte
carbone*



10%

Contenu
biosourcé



30%

Contenu
recyclé



35%

Pose libre**



60 000 T

Volume recyclé
annuel

Gerflor®